Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

ID: 059-215903923-20210914-D133\_2021-DE

# DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT D'AVESNES

### **VILLE DE MAUBEUGE**

### SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021: DELIBERATION N° 133

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

**☎**:03.27.53.76.01

Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation: 7 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le QUATORZE SEPTEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS: Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert-PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André-PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

### **EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR:**

Myriam BERTAUX pouvoir à Jean-Pierre COULON Boufeldja BOUNOUA pouvoir à Dominique DELCROIX Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS André PIEGAY pouvoir à Christelle DOS SANTOS Michel WALLET pouvoir à Rémi PAUVROS

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

Inèle GARAH

**SECRETAIRE DE SÉANCE:** Nino CHIES

<u>OBJET</u>: Travaux de restauration remparts de Maubeuge, Bastion 6 - autorisation d'engager des travaux, demande de subvention et plan de financement.

Envoyé en préfecture le 27/09/2021 Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affichá le

*# 1.63* 

ID: 059-215903923-20210914-D133\_2021-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1111-10 relatif au financement des projets,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes du budget communal,

Vu le Code du Patrimoine, notamment les articles :

- L.621-27 et R.621-60 à R.621-62-1 relatifs à l'inscription des immeubles au titre des Monuments Historiques et aux travaux à entreprendre,
- R.621-63 à R.621-68 traitant du contrôle technique et scientifique des immeubles inscrits au titre des Monuments Historiques réalisés en particulier en vue de travaux.

Vu les articles R.621-18 à R.621-24 du Code de l'Urbanisme relatifs aux autorisations d'urbanisme concernant des immeubles inscrits au titre des Monuments historiques,

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture, Patrimoine, Urbanisme, Logement et Rénovation Urbaine » en date du 07 septembre 2021,

Considérant la volonté de la Ville de restaurer son patrimoine culturel et notamment « les remparts Vauban »,

Considérant le diagnostic patrimonial de Monsieur BISMAN, architecte du Patrimoine, en date du 02/08/2021,

Considérant l'état sanitaire du Bastion 6,

Considérant que par arrêté du 21 octobre 1947, cet édifice à fait l'objet d'un classement au titre des Monuments Historiques,

Considérant que la Ville de Maubeuge, propriétaire des remparts, est maître d'ouvrage du projet,

Considérant qu'elle doit aviser le préfet de Région quatre mois avant la réalisation des travaux,

Considérant que l'autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée sans l'accord du préfet de Région,

Considérant que les travaux autorisés s'exécutent sous le contrôle scientifique et technique des services de l'état chargés des monuments historiques qui s'exerce dès le début des études documentaires et techniques préparatoires puis tout au long des travaux jusqu'à leur achèvement,

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

====

ID: 059-215903923-20210914-D133\_2021-DE

## Considérant que le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Poste de dépense	Coûts prévisionnels Dépenses HT	Recettes prévisionnelles	Montants
Mission de Maîtrise d'œuvre	243 848,79 €	Etat (DRAC)	4133774,13,00€
CSPS et Diagnostic amiante et plomb avanttravaux	46 392,80 €	Ville de Maubeuge	1033443,53€
Travaux de restauration remparts de Maubeuge, Bastion 6	4 876 976,07 €		
TOTAL GENERAL	5167217,66€	TOTAL GENERAL	5 167 217,66 €

Considérant qu'il s'agit d'une opération pluriannuelle,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à :
  - ✓ Engager les travaux de restauration remparts de Maubeuge, Bastion 6
  - ✓ Solliciter les subventions des financeurs prévus au plan de financement prévisionnel, notamment la Direction Régionales des Affaires Culturelles
  - ✓ Signer tout document relatif à ces demandes de subventions

### Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le : 7 7 SEP.

Affichéle: 0 4 001 2021 Notifiéle:

Page 3 sur 3